



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/050/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés
☎ 04.94.36.81.79 – lsandreschi@mairie-toulon.fr

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 189,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative au paiement de l'établissement du procès-verbal de constat du 23.04.2024. – Dangerosité verrière extérieure, local situé à TOULON (Var) 12, Traverse Cathédrale – Affaire Ville de TOULON / Consorts BALDACCHINNO – Facture n° L3178 du 23.04.2024.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011 - fonction 020, article 6227, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, Huissiers de Justice Associés, 1, Avenue Vauban, 83000 TOULON Cedex, sur le compte 0000709750X, Banque 30002, Guichet 03900, Clé 75, la somme de 189,20 € TTC (CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 30 MAI 2024

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 30 MAI 2024

PUBLIE LE 30 MAI 2024

Acte à classer

2024050AJ

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-30T15-05-07.00 (MI253270789)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240530-2024050AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/050/A.J. Paiement de la somme de 189,20 euros TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER relative au paiement de l'établissement du procès-verbal de constat du 23.04.2024. - Dangerosité verrière extérieure, local situé à TOULON (Var) 12, Traverse Cathédrale - Affaire Ville de TOULON / Consorts BALDACCHINNO - Facture n. L3178 du 23.04.2024

Date de décision : 30/05/2024

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DAJ SFP 2024 050 AJ.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/05/24 à 15:05

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 30/05/24 à 15:05

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 30/05/24 à 15:11